

APPROUVE

Compte-rendu

Réunion plénière de la CPNE-FP
Mercredi 5 février 2014

Etaient présents :

Collège Employeur UNIFED :

▪ **Titulaires :**

FEGAPEI : Xavier DONDEY, Fabienne SEGUENOT

FEHAP : Alain CARREE, Virginie PREYSSAS

SYNEAS : Katia SMOLENSKY

FNCLCC-UNICANCER : Martine SIGWALD, Sébastien BOSCH

▪ **Suppléants :**

FEGAPEI : Jinane CORATO

Collège Salarié :

▪ **Titulaires :**

CFDT : Laurent TERME, Claude DURU

CFTC : Patrick EDELIN

CGT : Annie LECULEE, Isabelle DEVALOIS

FO : M. CAPPELLETTI

▪ **Suppléants :**

CFDT : Philippe BEAUMATIN

UNIFAF : Estelle BACHER-CHAUVIN, Pierre-Marie LASBLEIS

Secrétariat administratif et technique : Sandra MACOINE, Géraldine ADAM

I – PROJET DE COMPTE RENDU CPNE-FP DU 23.10.2014

Point IV - Dispositifs copilotés avec UNIFAF – Moniteur d'atelier – page 3 :

Le Collège salariés demande l'ajout de la phrase suivante :

« Le collège salariés argumente les éléments défavorables à ce CQP pour notre branche : déqualification possible, intégration en milieu ordinaire préférable, besoins actuels inconnus, absence de précision sur la reconnaissance conventionnelle, un nombre important de diplômés déjà existants dont ceux sur le champ du handicap. Il est donc opposé à la construction dans la branche d'un CQP « Sport Adapté »."

Sous réserve de la prise en compte de cet ajout, le compte-rendu est approuvé.

II - FONCTIONNEMENT DE LA CPNE-FP

1. Secrétariat technique

Pas d'information particulière à communiquer.

2. Activité du Bureau

- ✓ **Rencontre du 12.11.2013 avec M. Daniel VATANT– Conseiller technique en charge de l'Apprentissage et de l'Alternance au Cabinet de M. Sapin**

Ce rendez-vous sollicité par la CPNE-FP a permis d'exposer les difficultés rencontrées par la branche dans la mise en œuvre de l'apprentissage : baisse du nombre d'apprentis, reste à charge important sur les budgets des établissements. La délégation CPNE-FP a également évoqué la rénovation de notre formation de branche de Maître d'apprentissage pour lequel il a montré un intérêt particulier.

M. Vatant ne peut nous apporter de réponse quant aux difficultés financières exposées. Il nous recommande de prendre rendez-vous avec le Cabinet de Mme Touraine pour aborder ce point.

La réforme de l'apprentissage a été évoquée brièvement, M. Vatant nous a assuré que notre secteur ne serait pas soumis à la taxe d'apprentissage.

- ✓ **Etats généraux du Travail Social (EGTS) – Rencontre du 21.11.2013 avec Caroline BACHSCHMIDT**

Le rendez-vous a débuté par une présentation de la CPNE-FP, de ses missions et des chantiers qu'elle a menés, notamment sur la VAE, l'apprentissage et la réingénierie de la formation de Moniteur d'atelier.

Les échanges se sont poursuivis sur les Etats Généraux du Travail Social, et l'opportunité d'associer les DR CPNE-FP aux assises territoriales a été actée. Au vu des différentes thématiques transverses qui sont confiées aux territoires, 3 rentrent plus particulièrement dans le champ de la CPNE-FP, à savoir :

- La complémentarité des métiers du travail social et de l'intervention sociale : thème confié au territoire Ile de France.
- L'organisation du travail, le management et les parcours professionnels : thème confié au territoire Sud-Ouest.
- La formation initiale et continue : thème confié au territoire Ouest.

Les membres des 8 DR CPNE-FP ont été consultés avant que ne soient désignés, par la CPNE-FP, des représentants de la CPNE-FP aux réunions et travaux organisés sur ces territoires. Comme il en avait été convenu avec Mme Bachschmidt les noms et coordonnées de ces représentants lui ont été communiqués pour transmission aux DRJSCS qui pilotent les assises sur les territoires.

✓ **Participation à la table ronde sur l'alternance intégrative organisée par l'UNAFORIS le 18.12.2013**

M. Dondey et Mme Léculée ont participé à cet événement et ont soutenu les positions de notre branche (attachement à l'alternance intégrative et au tutorat...). Beaucoup d'étudiants étaient présents.

Lors de cette manifestation a été évoqué le projet de loi prévoyant un nombre maximal de stagiaires pouvant être accueillis au sein de chaque entreprise/établissement. Les étudiants des formations de notre secteur vont ainsi rencontrer des réelles difficultés pour trouver des lieux de stage.

✓ **Demande de labellisation de l'AGFTS (tutorat)**

L'Association Guyanaise de Formation des Travailleurs Sociaux (AGFTS) a déposé un dossier de demande de labellisation pour pouvoir dispenser la formation de tuteur de branche dont la nouvelle mouture a été mise en œuvre au 01.09.2011. L'examen qualitatif du dossier par les services techniques de l'OPCA a abouti à un avis favorable. Compte tenu de demandes de formation en attente en Guyane, le Bureau de la CPNE-FP a décidé de tout de suite labelliser l'AGFTS et ce jusqu'au 31.08.2014 (qui est la date de fin de labellisation fixée pour tous les organismes).

✓ **Formation de « maître d'apprentissage » : dossier de l'IRTS Nord-Pas-de-Calais et situation en Rhône Alpes**

Pour rappel, la règle fixée par la CPNE-FP était la suivante :

- CFA labellisés pour moins de 20 apprentis : 1 organisme doit être labellisé pour dispenser la formation de maître d'apprentissage.
- CFA labellisés pour 20 apprentis ou plus : 2 organismes doivent être labellisés pour dispenser la formation de maître d'apprentissage.

En Rhône Alpes, le CFA SEPR est labellisé pour accueillir 70 apprentis. Toutefois, seul le CFA a postulé et semble pouvoir couvrir les besoins. Ainsi, à titre exceptionnel, seul la SEPR est

labellisée pour dispenser la formation de maître d'apprentissage de branche sur le territoire Rhône alpin.

Concernant le Nord-Pas-de-Calais, la candidature de l'IRTS n'a pas été retenue, celle-ci s'avérant insuffisante sur le plan qualitatif. Ainsi, seul le CFA ADAMSS pouvant accueillir 30 apprentis, est labellisé par la CPNE-FP pour dispenser la formation de maître d'apprentissage dans cette région.

✓ **Rencontre entre les Bureaux de la CPNE-FP et de l'OPCA le 11.03.2014**

Conformément aux orientations arrêtées par la CPNE- FP pour la période 2013-2014, la CPNE-FP a pris l'initiative de proposer des rencontres régulières aux instances de la branche (CPNE-FP, UNIFAF et Observatoire) afin d'assurer une cohérence des travaux.

La prochaine réunion entre les Bureaux de la CPNE-FP et de l'OPCA est prévue le 11.03.2014 et permettra d'aborder 2 points :

- L'articulation DR CPNE-FP / DRP UNIFAF dans la mise en œuvre des PRA.
- Les incidences de la réforme de la formation professionnelle.

Une proposition de rencontre va également être faite à l'Observatoire (objet : modalités de collaboration/travail entre les 2 instances).

III. PROJET DE REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les membres de la CPNE-FP s'interrogent sur la manière dont cette réforme va impacter la CPNE-FP et les DR CPNE-FP :

- Compte personnel formation : la CPNE-FP sera amenée à revoir sa liste de formations.
- L'échelon régional devenant un lieu de décision en matière d'emploi et formation, de quelle manière impliquer les DR CPNE-FP ?
- L'apprentissage va être fortement impacté. Quid pour notre branche ?

Compte tenu du nombre important d'amendements déposés, le texte va encore évoluer. Il est convenu de reporter ce point à l'ordre du jour de la réunion plénière du 09.04.2014.

IV. APPRENTISSAGE

A. Fin des labellisations des CFA au 01.09.2014 – préparation rentrée 2014

Le tableau récapitulatif des apprentis accueillis à la rentrée 2013 fait état de 620 nouveaux entrants contre près de 750 l'an passé. Pour rappel, la branche dispose d'une capacité de financement nationale de 978 contrats par an.

Ce recul s'explique par plusieurs raisons, notamment :

- Une offre de formation limitée dans certaines régions et qui ne correspond pas aux besoins des employeurs : il conviendrait de solliciter les conseils régionaux pour faire valoir nos besoins et/ou labellisés d'autres CFA hors branche dès lors qu'ils dispensent l'une des 12 formations retenues par la Branche.
- les priorités retenues par l'accord 2006-01 ne sont peut-être plus d'actualité: la CPNE-FP n'a pas la main et doit attendre la prochaine négociation (à cette occasion, M. Dondey rappelle la nécessité pour les négociateurs d'être précis dans la définition des formations éligibles au financement de la Branche).
- Une concurrence avec les autres dispositifs : emplois d'avenir, contrats de professionnalisation... qui sont moins coûteux pour les employeurs => les remontées en provenance des CFA montrent que les établissements dont les financements ne sont pas extensibles privilégient aujourd'hui fréquemment l'embauche de jeunes en Emploi d'Avenir (même si le dispositif n'a pas les mêmes objectifs) plutôt que l'embauche d'apprentis
- Des financements des conseils régionaux qui se raréfient.

Les conventions de labellisation des CFA étant arrivées à échéance, il convient de se positionner sur ce que décide de faire la CPNE-FP à compter de septembre 2014 :

- Reconduction des labellisations pour 1 an ? pour 3 ans ?
- Revoir le nombre maximal d'apprentis autorisé par CFA ?
- Revoir l'offre sur les territoires en restant dans les priorités fixées par l'accord 2006-01 ? (à titre d'illustration, trouver un CFA proposant des formations sanitaires dans les régions où le CFA actuellement labellisé n'est pas en mesure de le faire faute d'agrément).

B. Planification d'une rencontre avec le Ministère des Affaires sociales

Come évoqué précédemment, le reste à charge (salaires) conséquent constitue un frein au développement de l'apprentissage dans notre branche. Compte tenu de la volonté du Président de la République de développer l'alternance afin de garantir aux jeunes une voie d'accès à l'emploi, la CPNE-FP sollicitera un rendez-vous avec le Cabinet de Mme Touraine pour indiquer que nos établissements constituent des lieux d'accueil potentiels d'apprentis mais que l'absence de prise en compte de leurs salaires dans les budgets versés par les pouvoirs publics freine leur recrutement.

V. DISPOSITIFS CPNE-FP COPILOTES AVEC UNIFAF

A. Formation de maître d'apprentissage – labellisations finales et dérogations régionales

Ce point a été abordé au point 2 – Activité du Bureau

B. Formation renouvelée de Moniteur d'atelier

- ✓ **Extension régionale de l'expérimentation – proposition de régions**

Le bureau de la CPNE-FP a étudié le 15 janvier dernier, avec la DRED / Unifaf, les propositions d'intervention de l'AFPA et de l'UNAFORIS sur les régions nouvelles. Soucieux de répartir les expérimentations sur l'ensemble du territoire, une liste a été établie :

- Rentrée 2014 :
 - Nord Pas de Calais
 - Bourgogne
 - PACAC

- Rentrée 2015 :
 - Lorraine
 - Ile de France
 - Bretagne

Ces 2 listes ont été transmises à l'UNAFORIS et l'AFPA pour recueillir leurs avis. Pour 2014, tous deux préconisent les régions suivantes : Nord Pas de Calais, PACA et Centre (à la place de Bourgogne). La DRED indique que la région Centre ne disposant pas de Secrétaire général, il n'est pas possible de déclencher un travail technique pour septembre 2014 sur ce territoire. De plus, l'UNAFORIS et l'AFPA proposent le site de Tours alors que les services techniques régionaux UNIFAF sont situés à Orléans.

Le collège salariés fait part de son étonnement quant au retrait de la région Bourgogne de la liste 2014 par les 2 réseaux car c'est actuellement la Bourgogne qui forme les Moniteurs d'atelier de la région Franche Comté. Selon la DRED, un conflit de portage du dispositif serait à l'origine de cette décision.

La DRED va regarder de son côté quel financement l'OPCA est en mesure de proposer pour la Bourgogne mais aussi pour prévoir des sessions supplémentaires en Pays de la Loire et en Aquitaine.

Pour 2015, l'AFPA et l'UNAFORIS ont fait part de leur accord sur la liste proposée par la CPNE-FP et UNIFAF, à savoir : Lorraine, Ile de France et Bretagne.

Parmi les suggestions des régions pouvant prendre part à l'expérimentation en 2014 ou 2015, la Réunion est évoquée par le collège salariés.

✓ **Complément IME/IMPRO**

La DRED a travaillé au développement d'un module complémentaire permettant un transfert de compétences du Moniteur d'atelier « en ESAT » aux secteurs IME/IMPRO.

Le collège salariés fait part de ses réserves quant à ce module, il craint notamment que certains établissements puissent être tentés de recruter des moniteurs d'atelier en lieu et place d'éducateurs techniques spécialisés dont le salaire est plus élevé.

Le collège salariés souhaiterait disposer de données quantitatives (nombre d'ETS dans la branche et en IME/IMPRO...) et qualitatives complémentaires afin de pouvoir se positionner

lors de la plénière du 09.04.2014. Il souhaiterait également un état des lieux des consommations de formations 2013.

C. Tutorat

La labellisation des organismes de formation habilités pour dispenser la formation de tuteur de branche arrive à échéance au 31.08.2014. Cette formation ayant été renouvelée en 2011 (et avait mobilisé un travail important) et ne faisant pas l'objet de remontées négatives, la DRED propose de reconduire la labellisation des organismes pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31.08.2017.

Les membres de la CPNE-FP valident la proposition de reconduction des labellisations pour 3 ans sous réserve que les organismes de formations souhaitent toujours poursuivre leur collaboration avec la branche.

D. Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) – allègements et reconnaissance des diplômés de la formation de Surveillant Visiteur de Nuit (CNEAP)

Le travail de refonte du dispositif a débuté en octobre dernier et s'appuie sur un groupe d'experts formateurs animé par le cabinet Catalys Conseil (qui avait réalisé le travail d'évaluation).

Les services techniques de l'OPCA travaillent en lien avec le CNEAP dispensant la formation de Surveillant Visiteur de Nuit (SVN) afin d'étudier les conditions de dispense de formation et/ou les modalités de cette certification par la VAE pour les titulaires de la formation de branche de SNQ.

Les membres de la CPNE-P se déclarent favorables à la reconnaissance de l'équivalence du titre de Surveillant Visiteur de Nuit à celui de Surveillant de Nuit Qualifié. Cette équivalence permettrait aux titulaires du SVN d'occuper des postes de Surveillant de Nuit dans les établissements relevant de la branche.

Toutefois, cette décision peut avoir des incidences sur les conventions collectives comportant les Surveillant(e)s de Nuit Qualifié(e)s. Les membres de la CPNE-FP décident de saisir les fédérations membres de l'UNIFED concernées pour recueillir leur positionnement sur cette reconnaissance en vue d'une prise de décision définitive lors de la réunion plénière du 09.04.2014.

E. DSB VAE

La labellisation des pôles ressources régionaux arrivera à échéance au 31.12.2014.

La DRED propose de ne pas toucher au dispositif sur l'aspect pédagogique. Elle s'interroge sur la pertinence de maintenir l'exigence initiale d'une plateforme (1 pôle) par région. Il y a des régions comme l'Île de France où cette organisation ne fonctionne pas. La CPNE-FP serait-elle favorable à labelliser des organismes individuellement dans ce cas (et non uniquement des pôles) ?

La DRED propose de retravailler le cahier des charges qui avait été élaboré en 2011 en vue de la prochaine réunion de Bureau de la CPNE-FP.

VI. ETATS GENERAUX DU TRAVAIL SOCIAL

Lors du rendez-vous du 21.11.2013 avec Mme Bachschmidt (DGCS), il a été convenu d'associer les DR CPNE-FP aux travaux des assises territoriales. 3 territoires se sont vu confier des thématiques transverses en lien direct avec les missions de la CPNE-FP : Ouest, Sud-Ouest et Ile-de-France.

Les noms des personnes retenues pour représenter la CPNE-FP dans les interrégions ont été communiqués à Mme Bachschmidt

Une note politique communiquant les sujets à défendre et à porter lors de ces travaux sera préparée et transmises aux mandats.

VII. POINT SUR LES DR CPNE-FP

La Présidence paritaire propose d'organiser une réunion nationale des DR CPNE-FP d'ici la fin de l'année. La date du 19.09.2014 est retenue.

VIII. PSE

- ✓ **AFIPAEIM** : demande de co-financement de formations (l'autre partie du financement est assurée par la DIRECCTE) dans le cadre de la réorganisation des activités et des établissements : 365 personnes concernées.
- ✓ **AHAPS** : demande de financement de 7 formations (2 DEME, 4 DEMF, 1 formation de Conseil RH).
- ✓ **ADIJ** : 4 à 5 suppressions de postes sont envisagées. La réduction de l'effectif engendre une réorganisation à différents niveaux requérant la montée en compétences et la reconversion interne de certains salariés via des formations.

Compte tenu de l'urgence de ces 3 dossiers, la Présidence paritaire de la CPNE-FP a adressé un courrier à M. Delfino faisant part de sa position favorable quant à ces demandes de prise en charge.

IX. OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS

La CPNE-FP avait saisi fin 2013 l'Observatoire afin de réaliser une étude sur la situation de l'encadrement intermédiaire dans la branche.

L'étude portera sur 3 axes :

- Qui est cet encadrement intermédiaire dans la branche ?

- Une étude du parcours des diplômés du CAFERUIS (le diplôme le plus financé de la branche).
- Une investigation du champ des EHPAD.

Le prestataire retenu pour réaliser l'étude (Opinion Way) mènera une enquête d'insertion via des entretiens auprès de salariés et de directions d'établissement.

Les premiers résultats quantitatifs sont attendus pour juin-juillet.

X. QUESTIONS DIVERSES

✓ Sollicitation de la CPNE-FP pour participation à l'Etude de la DGCS sur les activités des aides-soignants, AMP et agents de services dans les EHPAD

Les EHPAD sont confrontés à des enjeux et des difficultés importantes dans le domaine des ressources humaines (développement des besoins, médicalisation des établissements et, d'un autre côté, difficultés de recrutement, "glissements de tâche", augmentation de l'exposition aux risques professionnels). Pourtant, les modalités concrètes d'organisation du travail en EHPAD restent peu documentées.

Ces enjeux concernent particulièrement les AS, AMP et agents de service, qui constituent l'essentiel des équipes dans ces établissements.

La DGCS compte sur cette étude pour apporter des éléments sur la répartition des activités entre ces professionnels, les choix des gestionnaires en termes d'organisation du travail et leurs conséquences sur les conditions de travail des intervenants et les modalités d'accompagnement des personnes âgées. Ces éléments pourront notamment alimenter la réflexion sur la refonte des diplômes de niveau 5 de santé ou de travail social, ainsi que sur les besoins en termes d'appui ou d'outils de GRH pour les équipes de direction.

La CPNE-FP sera représentée à la réunion du Comité de pilotage du 12.02.2014 qui sera consacrée à la méthodologie de l'étude, et de l'échantillon d'EHPAD qui feront l'objet d'une enquête.

✓ Dispositif de formation à la médiation en Guyane

La Guyane attire une quantité importante de main d'œuvre étrangère séduite par le marché du travail : fin 2012 elle accueillait 109 nationalités sur son territoire. La Guyane est une société pluriculturelle au sein de laquelle la médiation revêt une importance cruciale, servant de lien entre les domaines culturel, social, professionnel, scolaire, pénal et civil.

L'Association Guyanaise de Formation des Travailleurs Sociaux (AGFTS) a travaillé à l'élaboration d'une formation de niveau IV de 175h de médiateur adaptée à la particularité de ce territoire à destination des médiateurs en poste et des jeunes en emploi d'avenir.

Ce projet est toujours en cours développement et des représentants de l'AGFTS souhaiteraient pouvoir venir le présenter à la CPNE-FP dès son aboutissement.

Le collège employeurs de la CPNE-FP salue cette initiative et soutient ce projet

Le collège salariés se montre réservé quant à la conception d'une certification sur l'emploi de médiateur propre à la Guyane. Selon lui, le métier de médiateur doit être transversal.